

Payet, J.-P. (2006). Le label "sensible" entre sur-contrôle et reconnaissance. In M. Peroni & J. Roux (Ed.), *Sensibiliser. La sociologie dans le vif du monde* (pp. 51-57). La Tour d'Aigues : L'Aube.

## Le label « sensible » : entre surcontrôle et reconnaissance

*Jean-Paul Payet*

Quel est le rapport entre la construction d'un champ du « sensible », c'est-à-dire la labellisation d'objets et d'êtres sociaux en objets et êtres sensibles, et une pensée et une politique de la reconnaissance ? Qu'est-ce que la sensibilité d'un objet implique comme reconnaissance ? Qu'est-ce qui est reconnu ? De quelle reconnaissance s'agit-il ? Et qu'est-ce que produit cette reconnaissance ? L'hypothèse initiale est qu'il ne s'agit pas tant, avec le « sensible », de la reconnaissance d'autrui, que de la reconnaissance d'une difficulté, d'une limite dans l'appréhension d'autrui, et dans l'action qui devrait en découler. C'est l'aveu d'un malaise dans le « contact mixte » entre normaux et stigmatisés [Goffman, 1975]. Le « sensible », en tant que qualification d'un objet, en tant que spécification d'une catégorie de la perception et de l'action, serait la traduction d'une hésitation, d'un doute, d'une interrogation devant l'altérité. Mais, au départ tout au moins, c'est moins l'altérité en soi qui est reconnue, que son étrangeté qui est posée comme une réalité incontournable. Ainsi, qualifier un objet d'objet sensible, c'est d'abord, en première instance, être dérangé dans ses routines, être dérouté, et répondre par l'institution d'un label qui énonce l'étrangeté de cet objet.

Mais la qualification de « sensibilité » va au-delà d'un constat de malaise, au-delà de l'identification d'un problème lié au contact mixte. Il y a une dimension performative de la nomination. Qualifier un objet, un être social de « sensible » induit une certaine perspective d'action, qui relève de l'action sur ou avec le sensible. Comment se redéfinit une action normative, routinière, conventionnelle en une action spécifique, adaptée, qui convient pour le sensible ?

### Une administration sensible

On pourrait approcher la problématique de l'action propre au « sensible » – c'est-à-dire au champ du sensible, au moment de son institution

et une fois institué – en menant une analyse sémantique qui resitue le mot dans une évolution de la langue de l'action publique. Je ne propose pas ici de mener cette étude systématique, seulement d'esquisser quelques remarques, en prenant l'exemple du vocabulaire politico-administratif relatif au traitement des espaces urbains marqués par la pauvreté. Ainsi, les politiques d'intervention sur les espaces urbains disqualifiés ont d'abord été motivées par le caractère de l'habitat (« insalubre »), puis la « vie sociale » des grands ensembles a fait l'objet d'une attention croissante, nécessitant d'être « développée » ; les territoires, les populations d'abord « défavorisés » sont devenus ensuite « difficiles » et enfin « sensibles<sup>2</sup> ».

On peut observer que les opérations de qualification ont connu un double mouvement : l'univers sémantique référentiel s'est déplacé de la matérialité à la subjectivité, et la rhétorique de l'action a perdu une extériorité au profit d'un caractère partagé. D'une part, on voit bien comment, pour prendre une métaphore informatique, l'on passe du *hard* – la structure matérielle – au *soft* – les manières de faire –, des bâtiments aux espaces, des espaces aux personnes et aux situations. D'autre part, s'opère un déplacement du régime d'action et de la posture d'intervention. Un « logement insalubre », un « habitat dégradé » résultent d'une catégorisation de type positiviste : à l'aune du progrès social et technique, des lieux sont désignés sur une échelle hiérarchisée à une place inférieure, distante de la norme, en retard sur une moyenne. L'objet dégradé se définit comme ayant été en bon état et pouvant donc être remis en état, ou manifestant une obsolescence et nécessitant un remplacement. L'objet sensible n'entre plus dans la même logique quantitative, il n'est pas susceptible d'une catégorisation dans les seuls termes de l'écart à la norme. Le « quartier sensible » constitue un cadre qui, bien que toujours imposé d'en haut et sans aller jusqu'à englober le qualificatif dans une relation symétrique, introduit une interrelation, une interaction, une coprésence et une actualité. Le « sensible », tout en étant fondamentalement le produit de rapports de pouvoir-savoir [Foucault, 1975], construit une autre vision de la réalité, faite de relations, de sujets, de sentiments.

On voudrait souligner, au travers de cet exemple, un déplacement, un renouvellement de la perception de l'objet social par la puissance publique et de la perception de sa propre action. Trois éléments semblent caractériser l'originalité de ce déplacement : i) l'émergence (est susceptible d'être sensible, ce qui ne peut être appréhendé dans des cadres conventionnels) ; ii) la mutualité de l'expérience (est sensible ou susceptible de l'être, ce qui rend l'institution sensible ou ce qui interroge sa propre sensibilité) ; iii) la dimension de la souffrance (est sensible l'objet ou le sujet souffrant).

L'application par la puissance publique de l'étiquette de « sensible » à un territoire, à un établissement, à un public, traduirait ainsi l'impré-

gnation d'un discours moderne de la subjectivité sur les cadres sémantiques politico-administratifs. Selon cette perspective, l'appellation « sensible » ajouterait aux appellations précédentes une dimension de reconnaissance de la souffrance d'autrui<sup>3</sup>. L'action de la puissance publique se parerait d'humanité et de compréhension, là où elle laissait encore trop paraître de sa froideur rationnelle, de sa distance condescendante, de sa posture moralisante. Qualifier une réalité de sensible contiendrait une promesse d'attention à la complexité nécessitant une action réflexive et adaptée, une promesse de recherche d'humanité, une promesse d'engagement. Les institutions viseraient à ne pas humilier les individus disqualifiés, et réaliseraient le projet d'une « société décente » [Margalit, 1999]. En suivant ce point de vue, le jugement en termes de sensibilité est concomitant d'un jugement sensible, la qualification de « sensible » suppose une administration sensible. La construction du sensible rendrait compte de nouvelles qualités de l'action publique.

### Des disciplines aux relations

Selon une autre perspective, la désignation de réalités « sensibles » signifierait plutôt une volonté d'accroître la maîtrise de publics jugés dangereux pour l'ordre social. Certes, l'action publique serait plus attentive, plus informée, plus proche, plus consolatrice, mettrait en œuvre un plus grand tact à l'égard des individus blessés et des groupes stigmatisés. Mais ce serait pour mieux circonscrire leur « haine », pour mieux atténuer leur révolte. La construction du sensible impliquerait également l'action publique, mais ici sous l'angle d'une économie de la peur, d'une logique de la domination. Concernant l'appréhension de la souffrance, le label « sensible » contient en effet une ambivalence. S'agit-il seulement d'une reconnaissance de la souffrance du sujet désigné comme sensible ou, également, d'une disqualification de la fragilité de ce sujet, indigne de confiance, car susceptible de manifestations imprévisibles, irrationnelles voire dangereuses ? Il serait en effet partial de ne pas saisir la réversibilité de la qualification « sensible ». Dans le discours public, les jeunes des cités disqualifiées, « blessés », « à fleur de peau », « à vif », cohabitent avec les « sauvageons ». La rhétorique de l'empathie est ici teintée d'une perspective pathologique, et jamais séparée d'une rhétorique sécuritaire et répressive.

Par ailleurs, l'enquête sociologique ne conduit pas à répondre que la qualification d'un objet, d'un être dans la catégorie du sensible participe d'une reconnaissance – au sens où celle-ci implique un retrait du jugement moral au profit d'une relation politique, qui se traduit par des droits, une participation, une réciprocité des perspectives. L'enquête – par exemple sur l'objet social « violence à l'école » – conduit à souligner la prégnance d'une logique de contrôle qui sous-tend l'appréhension, la construction et la gestion des lieux, des objets sensibles [Payet,

1997]. Car la construction du champ du sensible ne se fait pas, en effet, en dehors d'un acte de démonstration à usage d'une opinion publique. Cette construction s'accompagne, lorsqu'elle n'en est pas parfois la conséquence, de croisades morales [Becker, 1985], d'opérations d'indignation, d'activités de dénonciation des risques du désordre et de sa contagion généralisée. Ce n'est pas une logique purement répressive et conservatrice, mais, à l'instar des disciplines foucaaldiennes, l'action publique sur le sensible humanise et contrôle dans le même temps, humanise pour mieux contrôler. Enfin, l'enquête<sup>4</sup> ne donne pas plus l'image d'une action publique qui se remettrait en cause, qui inventerait de nouveaux modes de gestion, qui instituerait avec le terrain, avec les acteurs au front, une relation plus égalitaire.

### Une consolation sophistiquée

Peut-on se satisfaire d'une vision dénonciatrice qui mettrait au jour la fameuse thèse du complot – illusion du changement et permanence de la violence symbolique – à l'œuvre dans l'institution du sensible? Il paraît plus fécond de saisir cette institution dans son caractère ambivalent, paradoxal, pluriel et contradictoire, entre contrôle et reconnaissance d'autrui. Le travail sociologique consiste alors à: i) décrire cette ambivalence et les formes qu'elle adopte; ii) contextualiser les formes et les processus issus de cette tension; iii) tenter une montée en généralité dans l'analyse d'une action publique contemporaine.

L'émergence et le développement du champ du sensible constituent en fait une réponse au caractère instable et problématique de la production du social. Cette problématique est résolue par une double opération: la déconnexion, le décrochage des objets sensibles d'un registre ordinaire et commun; le déplacement et la recréation symbolique de ces objets dans des lieux, des dispositifs, qui mettent en scène la relation de sensibilité. Ces lieux de mise en scène du sensible, de figuration de la sensibilité se présentent comme des lieux qui sont définis et circonscrits dans le temps, l'espace, les modalités de la relation, par la puissance publique, de façon unilatérale. La spécificité majeure de ces lieux est qu'ils engagent des personnes sur le mode de l'affectivité.

Cette institution du sensible reconfigurerait le travail de la norme décrit par Foucault. La formule foucauldienne du pouvoir – « surveiller et punir » – deviendrait, dans le champ du sensible, « aimer et éduquer<sup>5</sup> ». Les disciplines laisseraient la place à des relations (contrats, pactes, transactions...): là où les disciplines occupaient l'espace de l'« infirmité », les relations (d'aide, de soutien, d'accompagnement) coloniseraient l'espace de l'« infra-éducation », de l'affectivité, des sentiments, des émotions. Les maîtres mots du pouvoir sensible (*vs* pouvoir disciplinaire) ne seraient plus la surveillance, la moralisation, le classement, mais l'écoute, la proximité, la compréhension.

Quant aux lieux de figuration symbolique du sensible, on dispose, pour les analyser, de la thèse de l'avènement et de l'expansion d'une société de la consolation [Goffman, 1989]. Tous les agents au front sont, se doivent d'être, des consolateurs d'individus privés de leurs rôles, déchus de leur position sociale, exclus du jeu de la mobilité verticale. On pourrait prolonger et actualiser cette analyse en repensant la relation entre processus de consolation et processus de ségrégation. Pour Goffman, les activités de consolation sont partout présentes dans la trame sociale ordinaire. Elles ont pourtant une caractéristique qui peut être énoncée à la fois comme une qualité et comme une limite. Les individus qui acceptent d'être consolés évitent le rejet et la relégation, la consolation se présente ainsi comme une alternative à la ségrégation. Mais, pour les autres, ceux qui ne veulent ou ne peuvent être consolés, la ségrégation prend le relais sous la forme du métier indigne, du ghetto spatial, de l'hôpital psychiatrique, de la prison.

Ce schéma n'est pas obsolète, mais il me paraît, d'une part, ne pas faire suffisamment cas de ségrégations moins spectaculaires, plus ordinaires, plus articulées à des processus de socialisation – c'est l'exemple typique de la ségrégation à l'œuvre dans l'espace scolaire –, d'autre part, ne pas rendre compte des paradoxes d'une postmodernité – reconnaître des individus, accorder des droits, tout en continuant à sélectionner, à contrôler les accès stratégiques... On assiste ainsi à des processus de consolation qui se complexifient du fait qu'ils se présentent également comme des processus de reconnaissance. Les élèves ont de nouveaux droits, les parents deviennent des partenaires, « usagers » et professionnels s'engagent mutuellement dans un contrat, le respect mutuel est requis.

Comment se résout ce paradoxe? Par un mécanisme particulier de ségrégation, qui se caractérise par l'autonomisation des dispositifs et des acteurs (on encourage les équipes à innover, on déformalise la relation traditionnelle de contrôle). Cette autonomisation – il serait en fait plus juste de dire *décrochage* – autorise une reconnaissance des personnes (on écoute ce qu'elles ont à dire, on écoute leur souffrance), mais traduit dans le même temps un désengagement de la puissance publique, dans la mesure où ces expériences restent marginales, localisées et laissent indemne la réalisation de principes d'action concurrents, du type principe gestionnaire ou principe de satisfaction d'autres catégories d'usagers.

On aurait ainsi, avec ces lieux d'enregistrement et de traitement du sensible, une expression des sans-voix, des acteurs démunis, disqualifiés, qui pourrait d'autant mieux s'accompagner de l'attribution de droits que leur parole serait contenue dans ces lieux et que leurs droits n'excéderaient pas le cadre de la relation. Les « sensibles » seraient ainsi piégés par une reconnaissance localisée, une fiction de reconnaissance, qui ne leur offre pas la capacité de passer du « bruit à la parole » [Rancière, 1995], qui échoue à enclencher sur une reconnaissance plus large, une participation à un espace commun.

## Un rapport postmoderne à la différence

L'espace de l'affectivité configuré par le sensible semble ainsi produire une sorte de démocratie fictionnelle, incapable d'une montée en généralité, incapable de production d'un espace commun partagé. N'y a-t-il pas, cependant, une dynamique démocratique possible dans l'institution du sensible et, si oui, quelles en seraient les conditions? Je ne prétends pas ici proposer un programme constitué, mais je voudrais seulement esquisser quelques pistes de réflexion. Un champ du sensible doté de qualités démocratiques accorderait de l'importance à l'expression, à la *voix*, à la discussion, et donc au développement des compétences communicatives qui permettent la « sauvegarde d'un espace de communication » [Joseph, 1984] – qui s'enrichirait de la pluralité des codes et qui serait attentif à l'émergence. Des acteurs de dispositifs sensibles et démocratiques seraient en capacité, au-delà de la consolation, de produire du respect. La réflexion de Sennett [2003, notamment chapitre 9] est intéressante à ce titre, lorsqu'il articule la production du respect avec une capacité personnelle à se défaire de ses certitudes, des conventions, des routines. La perception d'autrui en « êtres sensibles » prendrait des formes et produirait des effets différents, de naturalisation *vs* d'humanisation, d'infantilisation *vs* d'autonomisation, en fonction de la capacité des acteurs institutionnels à se déprendre d'une vision conventionnelle et normalisatrice des missions, des principes d'action, des modèles, notamment éducatifs. Enfin, le sensible pourrait fournir l'opportunité de poser, dans le débat public, la question de la reconnaissance, de ses conditions et de ses dérives au regard des valeurs de liberté individuelle et d'universalité. Les objets sensibles le sont-ils au titre d'une catégorie ou d'une commune humanité? D'un point de vue sociologique, le sensible apparaît en tout cas comme une figure heuristique du rapport postmoderne à la différence: un rapport plus complexe, plus ambivalent, fait de fluctuations entre le contrôle et la reconnaissance.

## Bibliographie

- BECKER H. [1985], *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Métailié.  
FOUCAULT M. [1975], *Surveiller et Punir. Naissance de la prison*, Gallimard.  
GOFFMAN E. [1975], *Stigmate. Les usages sociaux du handicap*, Minuit.  
GOFFMAN [1989], « Calmer le jobard: quelques aspects de l'adaptation à l'échec », in Joseph I. (éd.), *Le Parler frais d'Erving Goffman*, Minuit.  
HONNETH A. [2000], *La Lutte pour la reconnaissance*, Cerf.  
JOSEPH I. [1984], *Le Passant considérable. Essai sur la dispersion de l'espace public*, Librairie des Méridiens.  
MARGALIT A. [1999], *La Société décente*, Climats.  
PAYET J.-P. [1997], « Le « sale boulot ». Division morale du travail dans un collège en banlieue », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 75.

RANCIÈRE J. [1995], *La Méésentente*, Galilée.

RICŒUR P. [2004], *Parcours de la reconnaissance*, Stock.

SENNETT R. [2003], *Respect. De la dignité de l'homme dans un monde d'inégalité*, Albin Michel.

TAYLOR C. [1994], *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Aubier.

WALZER M. [1997], *Pluralisme et Démocratie*, Esprit.

## Notes

- 1 Nous faisons ici référence à la discussion philosophique récente autour de la question de la reconnaissance, à laquelle contribuent des auteurs tels que C. Taylor, « La politique de la reconnaissance » [Taylor, 1994], M. Walzer [1997], A. Honneth [2000], P. Ricœur [2004].
- 2 Quelques repères chronologiques sur la politique d'intervention en matière de rénovation résidentielle, sociale et urbaine:
  - 1970 : procédures de « résorption de l'habitat insalubre » (RHI)
  - 1977 : opérations « habitat et vie sociale » (HVS)
  - 1983 : programme de « développement social des quartiers » (DSQ)
  - 1988 : programme de « développement social urbain » (DSU)
  - 1996 : mise en place des « zones urbaines sensibles » (ZUS).
- 3 En même temps qu'elle unifierait sous un même vocable des contextes très différents.
- 4 Cf., dans ce même ouvrage, l'article de D. Laforgue sur l'insensibilité de l'administration scolaire territoriale.
- 5 Il s'agit de l'amour comme l'un des registres de la reconnaissance, au sens d'A. Honneth [Honneth, 2000]. On pense à l'opinion, entendue dans différentes sphères, selon laquelle si les enseignants échouent à enseigner et à se faire respecter des élèves, c'est parce qu'au fond ils ne les aiment pas assez.